



Commune de Profondeville

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Cet avis est affiché du 13 octobre 2026 au 3 novembre 2026.

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

Cette demande est introduite par la Régie des Bâtiments, Rue des Bourgeois 7A, 5000 Namur

Le terrain concerné est situé : Chaussée de Namur 47 à 5170 Profondeville
et est cadastré : PROFONDEVILLE 1 DIV/ PROFONDEVILLE/ SECTION B/ 132L11

Le projet consiste en l'assainissement d'une pollution du sol au plomb (tache TS1) par excavation totale et évacuation des terres polluées vers un centre de traitement autorisé, suivies du remblaiement de la fouille et de la remise en état du revêtement asphalté.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et, les lundis et mercredis uniquement, de 13h30 à 15h30 à l'adresse suivante : Commune de Profondeville – Département Cadre de Vie – Rue Colonel Bourg 1, 5170 Profondeville

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Geolys SRL dont les bureaux se trouvent à Quai Sadoine 9, 4100 Seraing. La personne de contact est Madame Louise Magain : 0477/75.01.79 – louise.magain@geolys.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/10/2026 au 31/10/2026 à l'attention du collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville
- par courrier électronique à l'adresse suivante : environnement@profondeville.be